

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [ici](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____
Dossier complet le : ____/____/____
N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CTRE HOSP CHENOIS

Raison sociale

CTRE HOSP CHENOIS

N° SIRET

2 6 9 0 0 0 3 0 0 0 2 4

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Prénom(s)

Pascal

MATHIS

Nom

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	67 places de stationnement

3.1 Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause fillet) ? ☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet a-t-il fait l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ? ☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un EHPAD de 92 lits, sur 3 niveaux.

Le site est une ancienne friche industrielle ; les travaux de démolition et de dépollution des sols ont été réalisés en mars-avril 2026.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre l'hébergement de 92 personnes âgées dépendantes.

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de dépollution des sols et de démolition du bâtiment ont été réalisés en mars-avril 2026 : l'analyse des risques résiduels et l'attestation environnementale (ATTES-ALUR) sont joint au Dossier Loi sur l'Eau annexé à la présente demande d'examen au cas par cas.

Les travaux à réaliser concernent la construction du projet d'EHPAD et ses espaces extérieurs.

Les mesures de surveillance et de suivi en phase de travaux sont présentées dans le Dossier Loi sur l'Eau annexé à la présente demande d'examen au cas par cas.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit l'accueil de 92 résidents.

Il est équipé de 3 accès dont 2 menant chacun à un parking :

- Accès 1 : Avenue du Général de Gaulle, l'accès visiteurs et résidents, et son parking de 16 places ;
- Accès 2 : Rue Eugène Claret : accès personnels et son parking de 51 places ;
- Soit un total de 67 places de stationnement ;
- Accès 3 : accès logistique, permettant l'accès au bâtiment à des véhicules lourds.

Les espaces verts et cheminements piétons autour du projet apportent un cadre de vie qualitatif.

Les eaux pluviales du site sont gérées à la parcelle via des dispositifs interconnectés de noues végétalisées et de tranchées drainantes d'infiltration, dimensionnées pour une pluie décennale. Une surverse vers le réseau public d'eaux pluviales permettra l'évacuation du surplus vers l'Allaine à une centaine de mètres en aval du projet.

Le sud du site est partiellement concerné par une zone bleue au PPRI de l'Allaine ; la zone inondable recouvre principalement des espaces verts et cheminements piétons ainsi qu'une partie de l'accès logistique. En cas de crue, des barrières amovibles permettront de sécuriser les accès piétons aux jardins ; la zone logistique sera également partiellement fermée, avec une adaptation du circuit de livraison :

- accès logistique pour les véhicules les plus petits pouvant circuler sur un accès logistique réduit ;
- accès exceptionnel par le parking personnel pour les véhicules ne pouvant circuler sur un accès logistique réduit.

Le Dossier Loi sur l'Eau joint à la présente demande détaille les éléments ci-dessus.

4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
Déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle dont surface en zone bleue du PPR! Emprise au sol du bâtiment Surface de plancher Nombre de places de stationnement	1,2 ha 1 440 m² 2 455 m² 5 690 m² 67 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 18 Voie : avenue du Général de Gaulle

Lieu-dit :

Localité : DELLE

Code postal : 9 0 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 7 ° 0 0 ' 0 " Lat. : 4 7 ° 5 0 ' 6 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

DELLE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune de Delle (dernière modification 30/03/2026)

! Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'ouïtre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	Distance de la ZNIEFF la plus proche = 560 m
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :			Lequel/Laquelle ?
Oui	Non		
☐	☒		Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?
☐	☒		Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?
☐	☒		Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?
☐	☒		Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?
☒	☐		Ancienne friche industrielle Travaux de dépollution réalisés mars avril 2026 ATTES du 08/2026 - cf. annexes du DLE joint à la demande
☐	☒		Dans une zone de répartition des eaux ?
☐	☒		Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?
☐	☒		Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	FR4301350 (SIC) et FR4312019 (ZPS) "Étang et vallées du Territoire de Belfort" situé à 560 m à l'Est
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	Ressources			
				Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Impliquera-t-il des dragages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	Est-il excédentaire en matériaux ?	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?
	☐	☒	Consommation d'eau du projet = eau potable (prélèvement sur le réseau public)			Travaux de dépollution / démolition et évacuation associées déjà réalisées Matériaux excédentaires du projet = déblai au droit futur bâtiment (dalle/fondations) Pas de modification significative du nivellement du site	Matériaux de construction du bâtiment, remblais d'apport et terre végétale pour les espaces verts. Pas de remblai au delà du niveau actuel du TN

Incidences potentielles		Risques		Nuisances				Emissions	
De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	Oui	Non	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?
	☐	☒	Accès au site par le personnel, ainsi que par les résidents et visiteurs. Accès PL par les véhicules de livraison		Bruit généré par le projet de type résidentiel			Eclairage nocturne des accès et parkings Le projet est situé en contexte urbain, dans un contexte déjà concerné par l'éclairage nocturne	
	☒	☐				☒	☒	☐	☒

Incidences potentielles	Emissions				Patrimoine/Cadre de vie/Population	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Engendre-t-il des effluents ?	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	
De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel						
	☐	☒	☒	☐	☐	
	☒	☐	☐	☒	☒	Reconversion d'une ancienne friche industrielle --> surfaces déjà urbanisées
		Surverse des dispositifs de gestion des eaux pluviales vers le réseau public d'eaux pluviales puis vers l'Allaine à environ 100 m en aval. Rejet des eaux usées vers le réseau public d'eaux usées (92 EqH) puis vers la STEU de DELLE-GRANDVILLARS Cf. DLE en annexe	Production de déchets de type domestique, mais également de déchets de type hospitalier, l'EHPAD étant un établissement médicalisé	Absence de patrimoine à proximité projet situé hors site inscrit / classé ou périmètre MH)		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Si oui, décrivez lesquelles :

☐ Oui ☒ Non

6.3 bis Description des principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. DLE joint en annexe

Les travaux de dépollution déjà réalisés ont permis de mettre en compatibilité l'état des sols avec les usages projetés.
Le projet prévoit une gestion à la parcelle des eaux pluviales, en cohérences avec les prescriptions des documents de planification applicables.
Les dispositions en cas de crue permettent de sécuriser les secteurs concernés sans porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement.
Le projet n'est pas susceptible d'impacter les sites NATURA 2000 à proximité.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La description détaillée des mesures est présentée dans le Dossier Loi sur l'Eau annexe :

- Eaux pluviales infiltrées à 100% (pour la pluie de référence décennale) - surverse de l'excédant au réseau public d'eaux pluviales puis l'Allaine en aval
- Traitement des pollutions chroniques : collecte des eaux de voiries par des noues végétalisées assurant l'abattement des pollutions chroniques urbaines avant surverse vers les tranchées drainantes d'infiltration
- En cas de crue : procédure de mise en sécurité décrite en 4.3.2 (mise en place de barrières amovibles + adaptation le cas échéant des accès logistiques)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente les enjeux suivants, qui ont fait l'objet d'un traitement dans le cadre du DLE : l'exposition aux pollutions de sols, la gestion des eaux, l'exposition au risque inondation.

Par ailleurs, le projet est implanté en contexte urbain sur un site préalablement artificialisé à 100% ; le projet permet d'améliorer la qualité visuelle du site, la qualité des sols, l'infiltration des eaux, l'intérêt écologique...

En conclusion, compte-tenu de la valeur ajoutée apportée par le projet et du traitement au sein d'un dossier Loi sur l'Eau des enjeux associés, il ne paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° a), 11° a), b), 12° a), 13° a), 22° a), 32° a), 33° a), 34° a), 35° a), 36° a), 37° a), 38° a), 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), b), c), d), 10° a), 11° a), b), 12° a), 13° a), 22° a), 32° a), 33° a), 34° a), 35° a), 36° a), 37° a), 38° a), 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire ? Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Dossier de déclaration Loi sur l'Eau et ses annexes
2	
3	
4	
5	

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

NomSARTER

PrénomAlex

Qualité du signataireResponsable des ST et Travaux

Fait le18/08/2026

Signature du (des) demandeur(s)

